



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-039

OBJET : Point 3. 3. 5 : Election des délégués représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais (OTPH).

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : 23 mars 2026.
Dates de publication : 25 mars 2026.
Nbre de conseillers en exercice : 27
Nbre de votants : 26
(25 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)
Secrétaire de séance :

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.
Etaient absents : BELLON Loïc (excusé), BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien).
Mme SAUL Monique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33,

Vu l'article 5 des statuts de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire représentant le conseil municipal de Houdan au conseil d'administration de l'OTPH et ce pour la durée du mandat,

Considérant la candidature de Monsieur Christophe VEILLÉ en qualité de Délégué Titulaire,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour le vote au scrutin public,

Après avoir procédé au vote au scrutin public,

Article 1. A obtenu :

Monsieur VEILLÉ – délégué titulaire

Nombre de votes exprimés à mains levées 26 (vingt-six)

Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées : 0 (zéro)

Nombre de Suffrages exprimés : 26 (vingt-six)

Majorité absolue : 14 (quatorze)

Article 2. : Est élu en qualité de délégué titulaire pour représenter la Ville en qualité de membre du conseil d'administration de l'OTPH :

- Monsieur VEILLÉ – délégué titulaire,

qui déclare accepter cette fonction électorale.

Article 3. Ampliation de cette délibération sera transmise à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

A HOUDAN, le 01/04/2026

La Secrétaire de séance,
Monique SAUL.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 avril 2026 12:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21840.xml;
078-217803105-20260331-2026_DEL_039-DE-1-2_22547.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_039

Objet acte: Election des délégués représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'OTPH.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de representants

Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026_DEL_039-DE

Rapport d'erreur(s):